

Paris, le 16 septembre 2013

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## La Banque de France et la Fédération de la vente à distance incluent les achats par internet dans les statistiques

La Fédération des ventes à distance (Fevad) et la Banque de France ont conclu un accord permettant de tenir compte des achats par internet dans les statistiques de commerce de détail.

A compter de début 2014, les informations mensuelles publiées par la Banque de France en tiendront pleinement compte.

Compte tenu du rapide développement de cette forme de consommation, il s'agit d'un progrès important de l'information publique, fruit d'une excellente coopération entre la banque centrale et la profession.

Service de presse de la Banque de France 01 42 92 39 00